

Mulsans pour une surface d'environ 30 Ha.

Cette gestion fera l'objet de la signature d'une Convention de Mise à Disposition avec la SAFER qui se chargerait d'établir les contrats de location avec les exploitants et de recouvrer les fermages. En contrepartie, la SAFER reverserait à la commune une redevance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de confier à la SAFER la gestion des parcelles à vocation agricole dont la commune de Saint-Denis-sur-Loire est propriétaire.

Une prochaine délibération sera prise pour la signature de la convention avec la liste des parcelles à y inclure.

Délibération n°2016-015 - Vœu « Non au démantèlement des Trains d'Équilibre du Territoire »

La structuration nationale du réseau ferroviaire français se base sur trois offres complémentaires : TGV, TER et Intercités ou « Trains d'Équilibre du Territoire (TET) ». Cette dernière offre a pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire national.

De par sa situation géographique, la communauté d'agglomération de Blois est particulièrement concernée par la ligne « TET » Paris-Orléans-Tours. Celle-ci s'avère en effet cruciale pour les habitants, l'activité économique, touristique, les filières d'enseignement supérieur et le devenir du Val de Loire.

Alors que le réseau grande vitesse a connu un développement constant et que les trains TER bénéficient d'importants investissements régionaux depuis 2002, le réseau des lignes TET n'a quant à lui, pas bénéficié des investissements nécessaires, en particulier pour le renouvellement de son matériel roulant, sans compter la dégradation des dessertes (moins de trains).

Face à cette situation et constatant les difficultés commerciales, le Gouvernement a demandé au député Duron puis au préfet Philizot de faire des propositions d'évolution de l'offre TET.

Lors de la publication du rapport Duron, des améliorations étaient annoncées, notamment sur l'augmentation du nombre de dessertes.

Alors que le préfet Philizot achève les concertations, les informations portées à notre connaissance semblent indiquer que les ambitions de fréquences préconisées dans le rapport Duron sur la liaison « Paris-Orléans-Tours », seraient désormais remises en cause par SNCF Intercités.

La commune de Saint-Denis-sur-Loire, membre de la Communauté d'Agglomération de Blois, affirme sa totale opposition à des propositions qui s'apparenteraient à un recul du service public ferroviaire, alors même que notre agglomération est pleinement concernée par le TET « Paris-Orléans-Tours ».

Dans le cadre du transfert aux régions, un désengagement de la SNCF de ces lignes TET ne peut se faire alors que le matériel roulant est trop souvent à bout de souffle et que les investissements pour le renouveler s'annoncent importants. L'État doit s'engager dès maintenant sur le renouvellement des matériels et ce, avant toute négociation de transfert aux régions. Au lendemain de la COP 21, c'est une démarche volontariste qui doit s'engager, et non l'inverse.

Nous attendons donc de la SNCF et de l'État des engagements précis sur un maintien de la ligne TET existante « Paris-Orléans-Tours ». Considérant l'importance décisive de cette liaison pour nos concitoyens, la commune de Saint-Denis-sur-Loire est en accord total avec la Région Centre-Val de Loire pour s'opposer à toutes discussions susceptibles d'ouvrir la voie à la disparition de ces liaisons TET. A contrario, nous demandons que les dessertes soient augmentées et les correspondances nationales optimisées, afin de rendre à l'offre TET toute son attractivité et pérenniser ainsi ces lignes.

En conséquence, la commune de Saint-Denis-sur-Loire, aux côtés du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, d'Agglopolys et de la ville de Blois, demande :

- un engagement fort de la SNCF et de l'État sur le maintien de la ligne existante « Paris-Orléans-Tours » avec le statut TET,
- le renouvellement rapide du matériel roulant,
- la hausse du nombre de dessertes et des correspondances nationale optimisées,
- l'ouverture d'un véritable dialogue sur l'avenir des TET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vœu ci-dessus.

Délibération 2016-016 - APPROBATION du COMPTE de GESTION 2015 – BUDGET EAU - dressé par Monsieur DUBOIS Pascal, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION, du 01/01/2015 au 31/12/2015

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier de l'exercice 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2016-017 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2015 qui se présente comme suit :

| | |
|--|---|
| ❖ <u>Section d'exploitation</u> : | |
| - Dépenses..... | 13 251,00 € |
| - Recettes..... | 118 212,61 € |
| | Excédent d'exploitation104 961,61 € |
| ❖ <u>Section d'investissement</u> : | |
| - Dépenses..... | 6 693,00 € |
| - Recettes..... | 164 500,23 € |
| | Excédent d'investissement.....157 807,23 € |

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 du service EAU.

Délibération n°2016-018 - AFFECTATION du RÉSULTAT d'EXPLOITATION de l'EXERCICE 2015 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de **104 961,61 €**
- un excédent cumulé d'investissement de **157 807,23 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation de 104 961,61 € à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

Délibération n°2016-019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| | |
|--|--------------|
| ❖ <u>Section d'exploitation</u> | 130 134,61 € |
| ❖ <u>Section d'investissement</u> | 171 058,23 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif du service EAU 2016 présenté.

Délibération n°2016-020 - APPROBATION du COMPTE de GESTION 2015 dressé par Monsieur DUBOIS Pascal, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION, du 01/01/2015 au 31/12/2015 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier de l'exercice 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2016-021 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2015 qui se présente comme suit :

| | |
|---|---|
| ❖ <u>Section de fonctionnement</u> : | |
| - Dépenses..... | 532 381,19 € |
| - Recettes..... | 914 491,06 € |
| | Excédent de fonctionnement382 109,86 € |
| ❖ <u>Section d'investissement</u> : | |
| - Dépenses..... | 243 264,79 € |
| - Recettes..... | 174 695,40 € |
| | Déficit d'investissement.....68 569,39 € |

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 de la commune.

Délibération n°2016-022 - AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2015 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de **382 109,86 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **68 569,39 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 10 000,00 €
- des restes à réaliser en recettes d'un montant de 13 155,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire, au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le remboursement de la dette en capital, soit 82 799,64 € ;
- le solde excédentaire de 299 310,22 € sera affecté à la ligne 002 – excédent reporté de fonctionnement.

Délibération n°2016-023 - VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes locales votés en 2015.

Plusieurs hypothèses sont exposées et discutées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2016 :

- **Taxe d'habitation** 11,80 %
- **Taxe foncière (bâti)** 12,11 %
- **Taxe foncière (non-bâti)** 47,46 %

Délibération n°2016-024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ❖ **Section de fonctionnement** **883 875,22 €**
- ❖ **Section d'investissement** **1 121 054,64 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2016 présenté.

Urbanisme : présentation des dossiers déposés

- 6 Déclarations Préalables
- 2 Permis de Construire

FIN de la séance à 23h00

| | | | |
|----------------------|--|-------------------------|--|
| Benoit SIMONNIN | | Emmanuelle LE GALL | |
| Patrick MENON | | Patrick BOULET | <i>Absent Pouvoir à Jean-Marc TRAZÈRES</i> |
| Martine CIRET | | Philippe VIGIÉ DU CAYLA | |
| Jean-Pierre MOREAU | | Odile JOUET | |
| Dominique RICHOMME | | Jean-Marc TRAZÈRES | |
| Isabelle CALLIGARO | | Christophe ROCHEREAU | |
| Christine MAUVISSEAU | | Loïc FONTAINE | |